

« Je recommande à mes clients les scanners Brother car plus ils seront équipés de **matériels performants et adaptés à leurs besoins**, mieux les collaborateurs comptables travailleront étroitement et efficacement avec eux. »

Olivia Di Martino,
Commissaire aux comptes chez DM Expertise
Comptable et Présidente de la chambre
professionnelle du Jura des experts comptables



Recommande les scanners mobiles de Brother

Constat

Dématérialisation des déclarations fiscales, des factures, des échanges avec clients et fournisseurs, les entreprises doivent amorcer le virage vers le « tout numérique ». « **L'expert-comptable doit adopter la révolution numérique pour son cabinet mais aussi pour ses clients.** Il doit en effet anticiper l'évolution de la très petite entreprise (TPE) et l'accompagner dans le changement. Au cœur de ces entreprises, il doit bien souvent prendre les choses en mains » précise Jean Saphores, VP du CSOEC & Président du secteur Innovation au service des cabinets.

Problématique et besoin

- › Accompagner ses clients vers la dématérialisation.
- › Disposer de produits de numérisation fiables et compatibles avec ses solutions logicielles.

Pour en savoir plus, contactez-nous : info@brother.fr / 0825 004 004



*Catégorie Solution d'impression - Étude Inference Operations - Viséo CI - mai à juillet 2016 - Plus d'infos sur esca.fr.

brother

Pourquoi notre solution ?

Les scanners mobiles DS-620 de Brother ont retenu l'attention de DM Expertise Comptable. Le cabinet recherchait des **produits abordables et compatibles** avec leurs solutions logicielles. C'est ensuite **leur fiabilité, facilité d'utilisation et leur compacité** qui a fini de les convaincre.



Recommande les scanners mobiles de Brother

Enjeux du projet

Dématérialisation des déclarations fiscales, des factures, des échanges avec clients et fournisseurs, les entreprises doivent amorcer le virage vers le « tout numérique ». « **L'expert-comptable doit adopter la révolution numérique pour son cabinet mais aussi pour ses clients.** Il doit en effet anticiper l'évolution de la très petite entreprise (TPE) et l'accompagner dans le changement. Au cœur de ces entreprises, il doit bien souvent prendre les choses en mains » précise Jean Saphores, VP du CSOEC & Président du secteur Innovation au service des cabinets. La loi Macron accélère d'ailleurs encore le processus avec l'obligation d'accepter à la réception les factures électroniques, à compter de 2017 dans les grandes entreprises, soit d'ici 2019/2020 chez nos clients (PME et TPE).

Problématique et besoin

- › Accompagner ses clients vers la dématérialisation.
- › Disposer de produits de numérisation fiables et compatibles avec ses solutions logicielles.

Solution Brother

Les scanners mobiles DS-620 de Brother ont retenu l'attention de DM Expertise Comptable. Le cabinet recherchait des **produits abordables et compatibles** avec leurs solutions logicielles. C'est ensuite leur **fiabilité, leur facilité d'utilisation et leur compacité** qui a fini de les convaincre. Avec leur numérisation de 600 dpi, contrats, factures, certificats et tout autre type de documents sont numérisés avec une **qualité professionnelle**.

DM Expertise Comptable en bref

DM Expertise Comptable accompagne les chefs d'entreprises de divers secteurs d'activité (professions libérales, commerçants, entreprises industrielles...) sur des domaines variés tels que la gestion juridique, l'expertise comptable ou encore la gestion des paies. Elle est basée dans le Jura et emploie 22 personnes.

Plus d'informations sur :
www.dm-expertise-comptable.fr



A propos de Brother

Créée au Japon en 1908, la marque Brother est aujourd'hui mondialement reconnue et implantée dans 44 pays. Ses solutions sont vendues dans plus de 100 pays à travers le monde. Brother centre son expertise sur le partage et la gestion du document et développe toute une gamme de solutions, intégrant des technologies 100% propriétaires.

Plus d'informations sur www.brother.fr